

Droit de l'enfant de parent divorcés sur la vente d'un bien.

Par sylvie42, le 19/10/2016 à 20:02

BONJOUR marque de politesse [smile4]

mes parents son divorcés, j'habite chez ma mère, et mon père a acheter une maison avec sa nouvelle compagne. Il vient de la vendre. Je suis actuellement sans emploie. Ais-je droit à une compensation financière sur ce bien immobilier?

Merci.

Elisa.

Par amajuris, le 19/10/2016 à 20:07

bonjour,

de son vivant, une personne peut faire ce qu'elle veut de son patrimoine y compris tout dilapider.

pour hériter vous devrez attendre le décès de vos parents.

vous n'avez donc rien à réclamer à votre père ou plus exactement votre père ne vous doit rien sur cette vente.

salutations

Par Visiteur, le 19/10/2016 à 21:07

Bonjour, Quel âge avez vous ? Vivez vous seul? chez votre père, votre mère ?